

REPUBLIQUE DU SENEGAL

REGION DE SAINT-LOUIS

CONSEIL REGIONAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DE L'Inter commission DE L'ENVIRONNEMENT,

DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

DES DOMAINES, DE L'URBANISME

ET DE L'HABITAT- des infrastructures et des transports - des
problèmes fonciers

DU samedi 20 novembre 2004

Le Vingt Novembre 2004 à 10 heures, ladite inter commission s'est réunie dans la salle de réunion de l'hôtel de région sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste NEGRI.

L'ordre du jour est le suivant :

1. exploitation des rapports techniques en vue des orientations budgétaires ;
2. questions diverses.

A. ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DOMAINES, URBANISME ET HABITAT

A.1 Volet Environnement

Le Conseil Régional reconnaît l'intérêt de ces secteurs. Notre région est suffisamment menacée par la désertification pour que des actions de reboisement à grande échelle soient envisagées.

Une attention particulière à la gestion des ressources naturelles mérite que le Conseil Régional prenne des dispositions budgétaires appropriées. L'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts, et le Chef de la Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés(DREEC), ont passé en revue les activités de leurs services contenues dans les rapports transmis au Conseil Régional et exploités par l'inter commission.

C'est ainsi que notre inter commission souhaite l'inscription d'une ligne budgétaire dite « Appui aux actions de Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GRNE) », ce qui permettra de couvrir les activités suivantes :

Activités	Prestations
- Lutte contre les feux de brousse	- Lutte passive <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des comités ▪ Ouverture et entretien des pares feux - Lutte active <ul style="list-style-type: none"> ▪ Location d'engins ▪ Carburant ▪ Entretien et dépannage
- Reboisement	- Lutte contre la désertification <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de plans ▪ Bois villageois ▪ Axes routiers ▪ Forêts routières ▪ Bois d'école ▪ Forêts régionales
- Surveillance et contrôle des forêts	- Mobilité des agents
- Suivi et protection	- Arrosage et traitement
- Lutte contre la pollution	- I.E.C (Information-Education-Contrôle) - Lutte contre les rejets polluants au niveau des plans d'eau - Recensement des établissements classés
- Education et environnement	- Séminaires de formation (élus-populations-élèves) - Vulgarisation du code de l'environnement et du code forestier

A noter que la Direction des Eaux et Forêts, le Projet Biodiversité, le Projet Allemand ainsi que les autres partenaires (ONG, Projets) s'investissent aussi dans les actions de Gestion des Ressources Naturelles.

Sur le plan environnemental , il faut signaler que désormais il existe un Plan d'Action Forestier Régional (PAFR) obligeant chaque intervenant

dans ce domaine d'avoir l'avis du Conseil Régional et de respecter le PAFR avant toutes actions dans la Région.

Une bonne articulation des programmes de gestion locaux, régionaux et nationaux des ressources naturelles est souhaitée.

L'inscription budgétaire initiale de l'exercice 2004 de 3.600.000 FCFA est maintenue pour 2005. une nouvelle inscription de 1.500.000FCFA est proposée pour couvrir en partie, les besoins immenses, de la Division Régionale de l'environnement et des établissements classés.

A.2 Volet Aménagement du Territoire, des Domaines, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Ce volet est d'une grande importance pour notre région. Le Conseil Régional doit prévoir des crédits pour la prise en charge de certaines actions prioritaires rappelées ci-dessous :

- Appui au Plan Directeur de l'Urbanisme dans les départements de Podor et Dagana ;
- Appui aux collectivités locales : Plan d'Urbanisme de détail et des lotissements ;
- Appui au Plan d'Architecture ;
- Appui à l'aménagement des espaces verts urbains ;
- L'étude sur l'amélioration de l'habitat rural dans la prévention des catastrophes naturelles.

L'inter commission propose une inscription budgétaire globale conséquente pour ces deux volets.

Recommandations

- L'inter commission suggère au Conseil Régional la prise en charge des élus lors des réunions de commissions techniques.
- Par ailleurs, le Conseil Régional, pour faciliter l'exécution de ses plans d'action gagnerait à recourir au décret 96-1123 du 27 décembre 1996 relatif à l'utilisation par la région, la gestion des services extérieurs de l'Etat.

- La mise à la disposition des élus d'un centre de documentation participerait de la formation des élus notamment pour ce qui concerne le Code de l'Environnement et le Code Forestier.

Quant aux actions à mener dans l'aménagement du territoire et dans les domaines, la commission demande au Conseil Régional d'inscrire des lignes budgétaires conséquentes.

B. INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- L'inter commission a pris connaissance du rapport présenté par le Président et a demandé à la commission ad hoc de compléter le travail entamé.
- L'inter commission reconnaît l'importance capitale des infrastructures comme bases de développement et souhaite que le Conseil Régional s'approprie rapidement le contenu du rapport définitif de la commission.
- L'inter commission demande d'ores et déjà au Conseil Régional de soumettre au Ministre compétent les priorités suivantes pour leur exécution dans le cadre du programme de réhabilitation des infrastructures de la Région de Saint-Louis :
 - Infrastructures de désenclavement : bretelles à bitumer, pistes à construire, maintenance à assurer avec des contrats pluriannuels avec des entreprises spécialisées (le Pont Faidherbe par exemple) ;
 - Les ouvrages d'art.

C. PROBLEMES FONCIERS

L'inter commission a examiné le document relatif aux problèmes fonciers présentés par le Président de la Commission ad hoc.

Il ressort de l'examen de ce document que les ressources foncières sont précieuses pour le développement social, économique et politique.

Cependant l'accès à la terre pose des problèmes dont principalement :

- Les conflits sociaux découlant des traditions et coutumes ;
- L'insuffisance de mise en valeur des terres ;

- La pression démographique

L'inter commission recommande au Conseil Régional de s'impliquer davantage dans ce domaine par l'intermédiaire de l'ARD dans le cadre de la compétence du Conseil Régional en matière de gestion domaniale.

L'inter commission propose au Conseil d'encourager la SAED dans sa politique d'élaboration de plans d'occupation et d'aménagement du sol et de lui demander dans la mesure du possible, la généralisation des POAS en tant qu'outils de gestion foncière des collectivités de base de la Région de Saint-Louis.

Le Président

Le Rapporteur

Jean Baptiste NEGRI

Ibrahima DEME

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Structures
01	Bocar Oumar SALL	Conseil Régional
02	Tamsir GUEYE	Conseil Régional
03	Jean Baptiste NEGRI	Conseil Régional
04	Ibrahima DEME	Conseil Régional
05	Ansoumanan BADJI	IREF
06	Assane DIEYE	Conseil Régional
07	Seydina Oumar SY	Conseil Régional
08	Issa Ndiawar SAR	Conseil Régional
09	Mamoudou DEME	Conseil Régional
10	Madior DIAW	Conseil Régional
11	Birane Ndiaye DIEYE	Conseil Régional
12	Moussa CISSE	Conseil Régional
13	Cheikh WADE	Conseil Régional
14	Babacar FAYE	DAF

REPUBLIQUE DU SENEGAL

REGION DE SAINT-LOUIS

CONSEIL REGIONAL

COMMISSION POUR L'Emploi des jeunes

samedi 20 novembre 2004

- Organiser un atelier régional pour réfléchir sur un plan d'actions pour l'emploi des jeunes ;
- Effectuer une tournée régionale pour voir l'état d'avancement des projets des jeunes qui ont bénéficié de la subvention du Conseil Régional ;
- Construire des cantines autour du Stade Maître Babacar SEYE pour promouvoir l'emploi des jeunes mais également l'entretien et la gestion du stade ;
- Créer un cyber café au niveau du Centre de Ressources ;
- Recrutement de 4 agents et mis à la disposition des services régionaux de :
 - la jeunesse (une assistante)
 - la planification (une assistante)
 - l'IA (un gardien)
 - l'Aménagement du Territoire (une assistante)